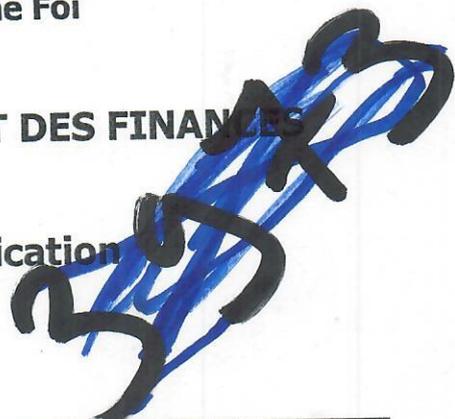


REPUBLICQUE DU SENEGAL
Un Peuple- Un But – Une Foi

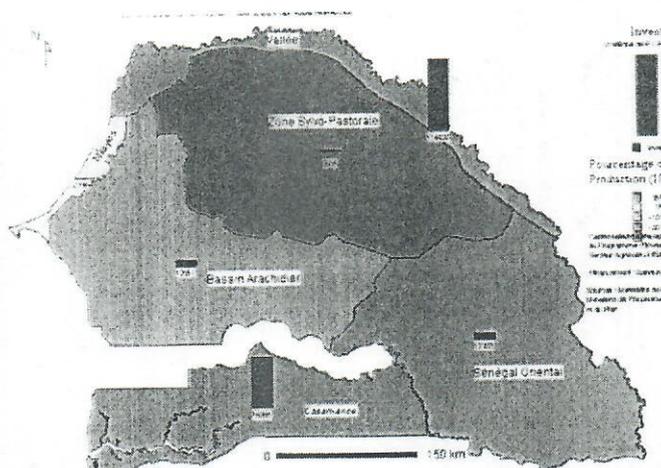
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Direction de la Planification

National



**CADRE DE PARTENARIAT POUR
LUTTER
CONTRE LA DESERTIFICATION ET LA
PAUVRETE
(2éme DRAFT)**



Jun 2002

TABLE DES MATIERES

Introduction

- 1 Méthodologie approche globale
 - 1.1 approche spécifique
 - 1.1.1 traitement et analyse des données
 - 1.1.2 matière des analyses
 - 1.1.3 niveau d'analyses
 - 1.2 les limites de l'étude

Première partie : considérations générales

Chapitre I Contexte

- 1.1 Contexte physique
- 1.2 Contexte socio- ethnique
- 1.3 Contexte économique

Chapitre II Problématique d'un développement durable à l'échelon régional et local et les moyens institutionnels et financiers de mise en œuvre

- 2.1 Problématique de la mise en compte de la dimension environnementale dans processus de développement durable et participatif
 - 2.1.1 Problématique de la prise en compte de l'environnement dans le processus de plantation
 - 2.1.2 Problématique de l'intégration de l'environnement dans les stratégies et programmes de développement
 - 2.1.3 Problématique de la GNRE dans un cadre décentralisé et de participation responsable
 - 2.1.3.1. Evolution de la civilisation
 - 2.1.3.2. Institutions locales
 - 2.1.4 Problématique de la prise en compte des aspects d'aménagement et de développement aux niveaux régional et local
 - 2.1.4.1. Les structures chargées de la planification régionale et locale
 - 2.1.4.2. Les instruments de la planification
 - 2.1.5 Problématique du financement du développement régional et local
 - 2.1.5.1 Les ressources financières des collectivités locales
 - 2.1.5.2 Les autres ressources

Chapitre 3 Problématique de la Lutte Contre la Pauvreté dans un cadre de partenariat

- 3.1 Définition de la pauvreté
- 3.2 Pauvreté et sa dimension rurale
- 3.3 Diagnostic socio-économique de la pauvreté
- 3.4 Politique de Lutte contre la pauvre
- 3.5 Stratégies de mise en œuvre

Chapitre 4 : la dégradation des sols au Sénégal

- 4.1 Principaux types de sols
- 4.2 Les processus de dégradation
 - 4.2.1 les actions anthropiques
 - 4.2.2 l'érosion éolienne
 - 4.2.3 l'érosion hydriques
 - 4.2.4 La dégradation chimique
 - 4.2.5 la désertification
- 4.3 Les principaux symptômes de la dégradation des terres
- 4.4 Les principales causes de la dégradation des terres

Chapitre 5 : les reponses apportées à la lutte contre la dégradation des sols

- 5.1 le cadre juridique et institutionnel
 - 5.1.1 le cadre juridique
 - 5.1.2 le cadre institutionnel
 - 5.1.3 rappels de l'objectif de la CCD, synergie entre CCD et les autres conventions et définitions de quelques termes clés
 - 5.1.3.2 Synergie d'ordre financier entre CCD et les autres conventions
 - 5.1.3.3 Définition par la convention de quelques termes clés.
- 5.2 Elaboration du PAN au Sénégal
- 5.3 Financements acquis pour les activités ayant un lien direct ou indirect avec les objectifs du PAN
- 5.4 contribution des secteurs dans la lutte contre la désertification
 - . environnement
 - . agriculture
 - . hydraulique rurale | => *forme de l'ANAD D'OP*
 - . énergie
 - . mines
 - . industrie

Chapitre 6 Évaluation de l'impact de la désertification

- 6.1 désertification et ressources naturelles
- 6.2 désertification et productions vivrières
- 6.3 désertification et ressources économiques
- 6.4 désertification et populations

Deuxième partie : détermination de la demande et analyse des opportunités de financement

Chapitre 7 : Analyse et détermination de la demande en lutte contre la désertification

7.1 analyse de l'existant

7.2 détermination de la demande en matière de lutte contre la désertification

chapitre 8 : Identification des acteurs ou dépositaires d'enjeu et analyse de leurs opportunités et contraintes

chapitre 9 : Identification des cadres stratégiques pertinents

9.1 les stratégies et plans nationaux existant dans les autres domaines socio-économiques

9.2 les cadres de coopération bilatérales et multilatérales

Feuille de route pour l'élaboration du cadre de partenariat pour lutter contre la dégradation des terres et la pauvreté au Sénégal et structures impliquées

| Tâche spécifiques | Structures impliquées | Date limite | Coordonnateur |
|--|---|---------------|-------------------------|
| 1) Mise à jour des symptômes et des causes de la dégradation des terres | MM | 18/03/02 | MM |
| 2) Confirmation des symptômes et des causes profondes et sous-jacentes de la dégradation des terres | Groupe consultatif du PAN/LCD,MM | Fin mars 2002 | CONSERE |
| 3) Evaluation de l'impact de la désertification | CSE, ENV,DAPS, | Début avril | CSE |
| 4) - Examen des remèdes proposés par le PAN, leur ajustement, et leur classification en 4 blocs : (voir 4.1 avant projet du cadre de partenariat du 09-03-02 : tableau corrélation causes et solutions) a) Politique (directives, réglementation) b) Institutionnels (attribution, responsabilités, TDR) c) Investissements (incitations directes comme par exemple mise en place digues anti sel/de brise vent, activités génératrices de revenus, investissements publics, amélioration services d'appui etc... d) Mesures d'accompagnement (renforcement de capacités, suivi/ éval, information, éducation, sensibilisation) - Etat d'avancement des mesures d'exécution correspondantes (remèdes) Matrice | DA, DAPS, ENV, DP, DCEF, AFDS, CONGAD, ENDA, Elevage, autres PLCP, cellule de LCP | Fin mars 02 | DP |
| 5) Identification des acteurs ou dépositaires d'enjeu et analyse de leurs opportunités et contraintes. Matrice | CONSERE, CONGAD, ENDA, DA, DAPS, DP, ENV, Eaux et forêts, Elevage, cellule de LCP | Fin mars 02 | DP (assisté de CONSERE) |
| 6) Inventaire des activités pertinentes en cours et / ou prévues par rapport aux objectifs du PAN Matrice | DA, DAPS, ENV, DCEF, CONGAD, ENDA, DP, Eaux et forêts, Elevage, cellule de LCP, CONSERE | Fin mars 02 | DP (assisté de CONSERE) |
| 7) Identification des cadres stratégiques pertinents (PODES, sectoriels, conventions, cadres de coopération bilatérale et multilatérale etc...) | CONSERE DCEF, DA, DP, Eaux et forêts, direction ENV DAPS, Elevage, cellule de LCP | | DP (assisté de DCEF) |

| Tâche spécifiques | Structures impliquées | Date limite | Coordonnateur |
|--|---|--------------------|---|
| 8) Identification de l'interface entre les remèdes proposés par le PAN / et les cadres stratégiques définis à 6) ou intégration des remèdes proposés / ajustés dans les cadres stratégiques. Matrice | DA, AFDS, PLCP, DP, DCEF, ENV, Eaux et forêts, cellule LCP | 15 avril 02 | DP |
| 9) identification des activités /mesures résiduelles (non intégrées du fait de contraintes, techniques et / ou financière) Matrice | DCEF, DP,DA, Elevage, Eaux et forêts, ENV, CONGAD, cellule de LCP | 20 avril 02 | CONSERE |
| 10) Formulation d'interventions stratégiques pour les activités / mesures résiduelles | DCEF, CONGAD, ENDA, Eaux et forêts, DAPS, DA,CONSERE | 25 avril | - DP |
| 11) Inventaire des sources et mécanismes de financement pour les activités / mesures résiduelles | MM / DCEF | Fin avril 02 | MM |
| 12) Mise au point du système de Suivi / Evaluation à 3 niveaux (financier, socio-éco et environnemental). Matrice | DCES, DP, CSE, ENV, Eaux et forêts, CONSERE, DAPS, DA, Direction stat | Fin avril 02 | - Financier (DCEF) - Socio-éco (D stat, DAPS Env et CSE |
| 13) finalisation du document cadre de partenariat | DP /CONSERE DCEF | 15 mai 02 | DP assistée par CONSERE |
| 14) Validation du document cadre de partenariat | DP /CONSERE, DCEF et autres acteurs | Fin mai 02 | DCEF assistée par CONSERE |
| 15) Pré – négociation entre le gouvernement et les partenaires au DVPT, négociations d'accords de partenariat, mise en œuvre activités retenues | Ministères de l'Economie et des Finances | Début juin 02 | Ministère de l'Economie et des Finances |

Documentation de base : Documents de la Direction de la Planification, CONSERE, Documents du MM et tout autre document pertinent.

6 NB: Suite P13

INTRODUCTION

Le Sénégal, pays plat et constitué de plaines et de plateaux, occupe la partie méridionale du bassin sédimentaire sénégalo-mauritanien. C'est un pays sahélien, caractérisé par deux saisons nettement tranchées. Plusieurs types climatiques, sous forme zonale, peuvent être distingués du ferlo au Nord à la Basse Casamance, dans le sud-ouest, région la mieux arrosée.

Mais en dépit, de la proximité du milieu marin qui tend à atténuer le caractère Sahélien du pays, le Sénégal subit une sécheresse persistante résultant d'une baisse généralisée de la pluviométrie. Ses ressources naturelles sont affectées par cette péjoration climatique exacerbée par des actions anthropiques négatives.

C'est pourquoi, le Sénégal est aujourd'hui confronté à la problématique de développement dans un contexte de dégradation accélérée de ses ressources naturelles. En effet, l'économie sénégalaise est caractérisée par des déséquilibres structurels qui ont motivé l'adoption de programmes d'ajustement durant lesquels, les subventions à l'agriculture ont été réduites, voire supprimées. Parallèlement, l'Etat a procédé à la privatisation de la plupart des sociétés publiques et parapubliques ainsi qu'à la réduction de ses interventions dans le secteur social.

Ces réformes ont eu pour résultats immédiats, un accroissement du chômage, un renchérissement du coût de la vie et l'amplification de la pauvreté. Elles ont également favorisé le développement du secteur informel où on a dénombré en 1992 quelques 400.000 emplois.

La forte poussée démographique, l'analphabétisme et la paupérisation de larges couches sociales induisent une forte pression sur les ressources naturelles. Cette relation entre croissance démographique, pauvreté et détérioration de l'environnement entretient un cercle vicieux dont les manifestations se révèlent désastreuses à la fois pour l'homme et la nature.

Aujourd'hui, les enjeux tiennent au fait que les conditions de subsistance sont souvent précaires dans les zones tropicales sèches et que, les forêts sénégalaises perdent progressivement leur aptitude à assurer les nombreuses fonctions qui sont de plus en plus menacées. La dégradation des formations naturelles semble s'accélérer à cause de la conjugaison, avec un effet multiplicateur, des pratiques destructrices de l'environnement : surexploitation des produits de la forêt, défrichements aux fins agricoles, surpâturage. Il s'y ajoute une persistance de déficits pluviométriques qui fragilise davantage les écosystèmes.

D'un autre côté, on constate que les taux de reforestation, de renouvellement de la ressource demeurent très faibles par rapport aux pertes. Pour plusieurs raisons donc imputables à l'homme ou non, la capacité des forêts à soutenir le développement semble compromise. *Le défi va consister à trouver assez rapidement le point d'inflexion, créer une situation de rupture pour ensuite envisager de renverser la tendance afin de rétablir les bases d'une véritable sécurité alimentaire et de maintien de la diversité biologique.*

Conscient de cette nouvelle situation, le Gouvernement du Sénégal après avoir réaménagé et renforcé l'appareil institutionnel ayant en charge la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, s'est doté d'outils de planification de sa politique environnementale comme le PNAE, le PAN/LCD, la Stratégie de conservation de la biodiversité, le plan national de gestion des déchets dangereux.

Cependant, ces efforts sur le plan institutionnels n'ont pas pu infléchir la tendance lourde de la dégradation des ressources naturelles. C'est pourquoi, pour impulser un nouvel élan à la lutte contre la dégradation des ressources naturelles, le Sénégal avec l'appui du Mécanisme Mondial a décidé de procéder à la réconciliation entre l'offre et la demande nécessaire pour lutter contre la

désertification. Ceci en vue d'identifier les possibilités pour de nouveaux types de partenariats dans une perspective de financement à court, moyen et long terme des activités de lutte contre la désertification. Pour ce faire, l'étude partira, tout d'abord, de considérations générales en vue de déterminer les causes et les solutions liées à la désertification ainsi que l'effort déjà consenti et ce qui reste à faire pour lutter efficacement contre ce fléau. En outre, elle procédera à une analyse des opportunités de financements existantes et à venir en vue de mettre en oeuvre tous les types de partenariats nécessaires au financement de la lutte contre la désertification.

I METHODOLOGIE

La méthodologie utilisée dans cette étude a consisté en une revue générale de littérature sur le sujet (*approche globale*) en vue de collecter les informations pour terminer *par une approche spécifique* qui consiste en une analyse des données.

1.1 Approche globale.

La démarche générale de l'étude a suivi les étapes suivantes :

➤ Revue documentaire.

Dans cette étape, il a d'abord été procédé à l'examen d'un canevas(feuille de route) proposé par le Mécanisme Mondial puis à définition et à la répartition des tâches contenues dans le canevas aux différentes structures (étatiques et non étatiques) selon leurs missions et leurs compétences et enfin, il a été rassemblé toute la documentation disponible relative à la lutte contre la désertification au Sénégal. Cette revue apparaît nécessaire pour la suite de l'étude, en ce qu'elle permet d'éclairer sur les causes et solutions de la désertification ainsi que sur les mesures déjà prises pour atténuer l'effet de ce fléau.

➤ Entrevues.

L'analyse documentaire a été complétée par des entrevues auprès des personnes-ressources représentant les Institutions et Organisations ayant participé à l'élaboration et/ou à la mise en œuvre du PAN/LCD afin de nous d'obtenir des informations qualitatives et quantitatives en vue de mesurer leur degré d'implication et, d'appropriation du programme ainsi que leurs appréciations des résultats obtenus.

➤ Rapprochements des informations.

Il s'agit dans cette phase de procéder à la confrontation des informations collectées lors de la phase d'investigation (entrevues) afin d'en vérifier la cohérence avec les informations contenues dans les documents et rapports consultés.

1.2 Approche spécifique.

La démarche spécifique a consisté à mener un certain nombre d'analyses permettant de voir la manière dont le Sénégal pourrait réconcilier l'offre et la demande de ressources nécessaires pour lutter contre la désertification. En d'autres termes, l'analyse vise à fournir des informations et des éclairages sur l'identification de nouvelles possibilités de partenariats dans une perspective de tirer profit de tous les cadres de financement existant et à venir (Ppays Pauvres Très Endettés (PPTE), Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), Convention Nations Unies pour la diversité biologiques (CNUDB), Convention des Nations Unies sur le Changement Climatiques (CNUCC), coopération décentralisée etc...) tout en veillant à la synergie des différentes activités.

1.2.1 Traitement et analyse des données.

Cette étape a permis, une fois les données validées, de procéder au traitement des informations, et à la rédaction du rapport de l'étude.

1.2.2 Nature des analyses.

L'étude est basée sur *l'analyse de la documentation* (le PTIP, les accords de subvention, les rapports des résultats annuels, les rapports d'évaluation ainsi que les rapports des contributions sectorielles, les rapports d'évaluation du processus d'élaboration du PAN/LCD...) et sur les *perceptions* recueillies auprès des acteurs ayant participé à la formulation et/ou à la mise en œuvre de la phase pilote du PAN et des projets et programmes ayant un lien direct ou indirect avec la lutte contre la désertification.

1.2.3 Niveaux d'analyse.

L'analyse sera basée essentiellement sur les deux niveaux suivants :

- Une analyse statistique classique permettant de déterminer les efforts consentis respectivement par l'Etat et les partenaires au développement ainsi que les performances atteints.
- Une analyse plus globale à caractère stratégique, visant à déterminer l'offre et la demande nécessaire en matière de lutte contre la désertification.

1.3. Limites de l'étude.

L'étude s'est concentrée principalement sur les projets et programmes au niveau des activités des ressources naturelles incluant les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de l'énergie, les autres secteurs ayant été abordés d'une façon marginale. Tous les projets et programmes des secteurs abordés n'ont pas pu être recensés, notamment ceux pilotés par les nombreuses ONG installés au Sénégal.

Aussi, cette étude s'inscrit dans une dynamique en cours. Les informations recueillies sur les projets et programmes évoluent constamment et ne peuvent être considérées comme des données fixes ou exhaustives.

Concernant l'évaluation de la demande, le document n'a pu le faire que de manière qualitative en raison des carences liées au suivi physique des projets et programmes. Il en est de même pour la détermination du volume financier injecté dans le secteur car avec les statistiques disponibles. Il n'a pas été possible de travailler que sur la base des engagements initiaux et non sur la base des décaissements réels.

PREMIERE PARTIE : CONSIDERATIONS GENERALES

Chapitre 1 : Contexte

1.1 Contexte physique

Situé à l'extrême Ouest du Continent africain, entre les latitudes 12° et 16°30 nord et les longitudes 11°30 et 17°30 ouest, le Sénégal couvre une superficie de 196.720km². Il est un pays constitué essentiellement de plaines et de plateaux (altitude inférieure à 50 m sur 75% du territoire) avec un point culminant situé à l'extrême sud-est, sur les contreforts du Fouta Djallon, à la frontière guinéenne. La variété de ces conditions bioclimatiques et la diversité de son substratum géologique font que le Sénégal recèle plusieurs types de sols aux aptitudes inégales (sols secs et sablonneux du Sahel jusqu'aux latérites dans la région soudanienne au Sud). Dans l'ensemble les sols sont peu fertiles et souvent fragiles, sensibles à l'érosion éolienne et hydrique quand ils sont perturbés.

Le climat est soumis à la fois à des facteurs géographiques et à des influences atmosphériques. D'une part, la présence d'une façade maritime de 700 Km et la situation à l'extrême Ouest du continent Africain entraînent des différences climatiques entre la zone côtière et les régions de l'intérieur. D'autre part, la circulation atmosphérique, facilitée par l'absence d'obstacles montagneux, place le territoire sous les effets de l'alizé maritime, de l'harmattan et de la mousson. Ces masses d'air vont déterminer deux saisons différenciées par une pluviométrie contrastée.

Le réseau hydrographique est de régime tropical, marqué par des différences importantes de débit entre la saison des pluies et la saison sèche qui peut même entraîner des tarissements de rivières.

Les deux principaux fleuves que sont le Sénégal et la Gambie, prennent leur source dans les montagnes du Fouta Djallon en Guinée. En eau toute l'année, ces fleuves subissent néanmoins les effets de la saison sèche.

Le Sénégal dispose d'un potentiel en ressource en eau relativement important de l'ordre de 35 milliards de m³/an. Les ressources naturelles par habitant, qui exprime en moyenne la richesse ou la rareté de l'eau d'un pays, sont actuellement de 4780 m³/habitant/an et se situeront autour de 2000 m³/habitant /an en 2025, largement supérieur au seuil des 1000 m³/habitant/an communément admis comme seuil critique indiquant l'apparition de pénurie et de crise latente de l'eau.

Cependant, ces ressources en eau sont marquées par une forte irrégularité dans le temps et dans l'espace. En année sèche, les apports d'eau peuvent diminuer à moins de 30% de la moyenne. Par conséquent, la péjoration des conditions climatiques et les épisodes répétés de sécheresse ont engendré ce qui suit :

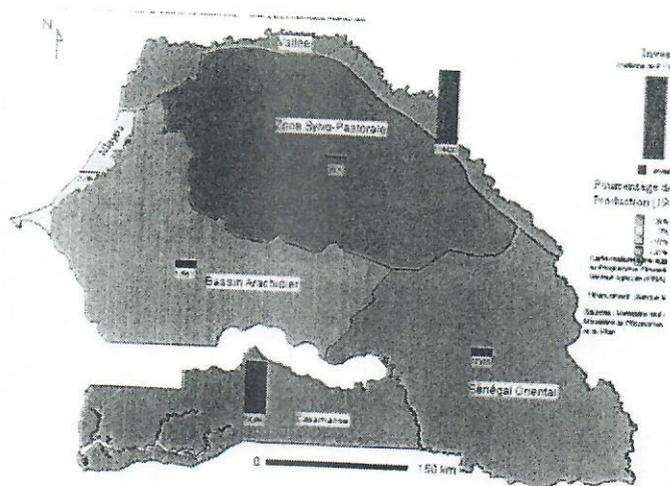
- baisse du niveau de certaines nappes phréatiques due à un déficit d'alimentation en eau;
- exploitation intensive de plusieurs nappes pour l'alimentation en eau;
- menace d'intrusion du biseau salé au niveau des aquifères;
- remontée de la langue salée le long des fleuves et des vallées;
- détérioration de la qualité chimique des eaux suite à la baisse du niveau piéométrique qui a favorisé une avancée du front salé.

En ce qui concerne la végétation, elle a connu au cours des trois dernières décennies une réduction considérable consécutive à la déforestation pour des fins agricoles et /ou pour l'exploitation du charbon de bois.

L'influence du climat et de l'hydrologie, ainsi que la nature des sols, déterminent plusieurs zones de végétation. Au nord du pays, la zone sahélienne est couverte d'une brousse clairsemée où prédominent les épineux. La Savane arborée, riche en faune, caractérise les zones soudaniennes. La forêt épaisse est localisée dans la zone sub-guinéenne, limitée à la région de basse Casamance.

Sur le plan éco-géographique, le Sénégal est habituellement subdivisé en 6 zones. Les critères choisis pour délimiter ces zones éco-géographiques prennent en compte un ensemble de facteurs biophysiques et socio-économiques qui ont permis de regrouper des espaces plus ou moins homogènes dans une perspective d'aménagement intégré.

LES ZONES ECO-GEOGRAPHIQUES



Le Sénégal est subdivisé en six (6) zones éco-géographiques.

A/ LE BASSIN ARACHIDIER

Le bassin arachidier correspond aux régions actuelles de Thiès, Diourbel, Fatick, Kaolack et le département de Tambacounda. On y rencontre des sols ferrugineux tropicaux peu lessivés (dior), des sols tropicaux lessivés (dior et deck dior) et des sols salins sulfatés acides dans les deltas du Sine et du Saloum. Les systèmes de cultures dominants sont l'arachide et les céréales (mil, maïs, sorgho).

B/ LA CASAMANCE

La Casamance correspond à la zone forestière du Sud et aux régions de Ziguinchor et Kolda. Elle est constituée de sols faiblement ferrallitiques et de sols salins et sulfatés acides. Les principales spéculations rencontrées dans cette zone sont les céréales (riz, maïs), l'arachide, le coton, et l'arboriculture fruitière.

C/ LES NIAYES

Les Niayes couvrent la partie littorale des régions de Dakar, Thiès, Louga et Saint-Louis. Elles sont constituées de sols minéraux bruns, de sols bruns calcaires et de sols hydromorphes. Les activités agricoles dominantes dans cette zone sont le maraîchage et l'arboriculture fruitière.

D/ LA VALLEE DU FLEUVE

Elle est constituée de terres qui bordent le fleuve Sénégal dans les départements de Dagana, Podor, Matam et Bakel. On y rencontre des sols hydromorphes, des sols salins et des sols bruns sub-arides.

Les spéculations

dominantes dans cette zone sont : les céréales (riz, maïs, sorgho), les cultures industrielles (canne à sucre et tomates) et le maraîchage.

E/ LA ZONE SYLVO-PASTORALE

La zone sylvo-pastorale couvre l'ensemble du département de Linguère et les parties continentales des départements de Louga, Dagana, Podor et Matam. Elle est constituée de sols ferrugineux tropicaux non lessivés et des sols bruns sub-arides.

C'est essentiellement une zone d'élevage mais les cultures qui y sont pratiquées sont le mil et l'arachide.

F/ LE SENEGAL- ORIENTAL

Il correspond à la zone agro-sylvo-pastorale du Centre-Est, et du Sud-Est (région administrative de Tambacounda). On y rencontre des sols peu évolués (régosols et lithosols). Les systèmes de culture dominants sont les céréales, le coton et l'arachide. C'est également une zone d'élevage.

1.2 Contexte socio-ethnique.

Le Sénégal a une population estimée à 9,5 millions d'habitants (en 1999) et un taux de croît démographique de 2,9 %/an. On prévoit que sa population atteindra 10,3 millions d'ici l'an 2003. La population pour une densité de 35 habitants/ Km² est inégalement répartie et est essentiellement rurale (60% de la population totale en 1999).

La répartition par âge de la population révèle une proportion de jeune relativement élevée. Cette répartition présente des disparités, en fonction des différentes zones. En considérant la répartition par sexe, la population féminine est relativement plus nombreuse (91hommes pour 100 femmes en 1993/94).

La population du Sénégal est à majorité Wolof avec 40%. Les Wolofs se trouvent dans toutes les régions mais surtout dans le bassin arachidier et dans la presqu'île du Cap-vert. Les sérères font 19% et occupent les régions de Thiès, de Fatick et Kaolack. Le groupe Casamançais, 15%, très composites est formé de nombreuses ethnies dont les Djolas, les Mandingues les Manjaks, les Ballantes, Baynouks, les Mankagnes. Les Toucouleurs font 13%, de très longue date installés dans la vallée du fleuve Sénégal. Les Peulhs font 8% et sont des pasteurs nomades dans le ferlo et dans la vallée du fleuve. Le reste de la population se compose de petit groupe dont les Lébous au Cap-Vert, les Bassaris au Sénégal Oriental, les Sarakholés, les Mandingues, les Malinkés, les Bambaras etc...

1.3. Contexte économique

La qualité des réformes structurelles mises en œuvre ces dernières années ont impulsé une poursuite de la reprise de l'activité économique. En effet, le profil de la croissance maintient sa tendance haussière depuis la dévaluation du Franc CFA. Après le rattrapage observé en 1994, la croissance s'est stabilisée depuis 1995 à plus de 5%.

Actuellement, l'économie sénégalaise repose principalement sur un secteur primaire (agricole) dominé par la culture de l'arachide. Les secteurs secondaire (industrie) et tertiaire (commerce et services) relativement importants, sont pour une large part tributaires du secteur primaire qui représente en moyenne plus de 19% du PIB. Le produit intérieur brut (PIB) était estimé à 3128 milliards de FCFA en 2000. Pendant la même année, la contribution du secteur agricole au PIB était de 10,6% et celle du secteur tertiaire de 50,6% (Direction de la Prévision et de la Statistique, 02 Janvier 2001). Le secteur énergétique est fortement dominé par les importations de produits pétroliers (près de 432 milliards de FCFA en 2000). Pour leur consommation en biomasse énergétique, les ménages sénégalais utilisent surtout du bois de chauffe, du charbon de bois, et cela au détriment des ressources ligneuses de plus en plus réduites.

S'agissant de la balance commerciale, le Sénégal est déficitaire notamment pour ses échanges extérieurs avec les pays de l'Europe de l'Ouest tels que la France. En d'autres termes, pour satisfaire ses besoins (consommation et équipement), le Sénégal doit importer plus de produits à prix élevés qu'il ne peut en exporter (huile d'arachide, tourteaux d'arachide, engrais, poissons, fruits et légumes) ou de matières premières (phosphate, acide phosphorique).

Cette description du contexte physique et socio-économique du pays montre que les ressources naturelles dont dépend largement l'économie sénégalaise sont dans une situation précaire avec les pressions subies pour différentes raisons. D'où la nécessité de leur préservation par une planification rigoureuse de leur exploitation dans le cadre d'un développement durable.

CHAPITRE 2 : PROBLEMATIQUE D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE A L'ECHELON REGIONAL ET LOCAL ET LES MOYENS INSTITUTIONNELS ET FINANCIERS DE MISE EN OEUVRE

2.1 PROBLEMATIQUE DE LA PRISE EN COMPTE DE LA DIMENSION ENVIRONNEMENTALE DANS UN PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET PARTICIPATIF

Depuis le début de l'indépendance, le Sénégal s'est toujours mis dans un exercice de planification de son économie par le biais du plan quadriennal de développement économique et social d'abord puis du plan d'orientation pour le développement économique et social ensuite. Cette dimension nationale de planification est sous-tendue par divers plans sectoriels et thématiques dont certains sont conçus spécifiquement pour les domaines de l'environnement et la lutte contre la pauvreté dont notamment :

- le plan national d'action environnementale (PNAE) ;
- le plan d'action national de lutte contre la désertification (PAN/LLD) ;
- les plans ou stratégies de mise en œuvre de la convention sur la (CBD) ou le CCCC ;
- Les stratégies de lutte contre la pauvreté et c ;
- le plan national de gestion des déchets dangereux.

Cependant le constat est que ces plans et stratégies ne sont mis en cohérence ce qui fait que la dimension environnementale est insuffisamment intégrée dans les cadres stratégiques notamment de développement économique et social, dans les programmes de lutte contre la pauvreté comme dans les projets et programmes sectoriels.

Ceci se traduit par des conflits d'objectifs, une faible performance des interventions, une utilisation peu rationnelle des moyens et ressources disponibles.

En définitive, il est donc apparu indispensable de procéder à une harmonisation des stratégies plans et programmes en vue d'une prise en compte de la dimension environnementale dans un cadre de développement durable et participatif, en y recherchant une plus grande cohérence dans les objectifs, et une synergie réelle dans les actions et les résultats.

Cette prise en compte de la dimension environnementale doit passer d'abord à plusieurs expériences fondamentales dont notamment le fait de:

- accorder à l'environnement toute son importance et l'intégrer dans les stratégies de lutte contre la pauvreté.
- maîtriser les zones riches dans toute leur dimension et les intégrer de façon adéquate dans les stratégies de lutte contre la pauvreté.
- avoir une bonne compréhension du rôle des ressources naturelles dans la détermination des opportunités économiques offertes aux populations pauvres des pays des zones sèches.
- impliquer les collectivités locales décentralisées ce qui permettrait d'associer de façon responsable la population aux prises de décision.

2.1.1 Problématique de la prise en compte de l'environnement dans le processus de planification

La prise en compte de l'environnement dans les stratégies et programmes de développement économique et social doit passer par un niveau de mise en œuvre des différents cadres de planification. Le PAN/LLD ambitionne d'être le cadre fédérateur de tous les projets et programmes

de lutte contre la désertification, cependant, la mise en œuvre du PAN connaît des limites objectives liées notamment :

- à la faible traduction des priorités environnementales dans les budgets nationaux
- à la difficulté du gouvernement à jouer leur rôle de coordination et d'harmonisation entre les différentes conventions relatives à l'environnement.
- aux difficultés à coordonner les différentes interventions dans le domaine de l'environnement
- à l'absence d'une grille d'indicateurs spécifiques de suivi –évaluation des PAN.

2.1.2 Problématique de l'intégration de l'environnement dans les stratégies et programmes de développement

Le processus consiste à intégrer de manière transversale la dimension environnementale à l'ensemble des politiques et programmes de développement et requiert de considérer activement le volet environnemental aussi bien dans les politiques de lutte contre la pauvreté que dans les politiques et stratégies sectorielles.

Le processus exige aussi à identifier les défis à relever pour arriver à une Intégration effective et opérationnelle.

Parmi ces défis on retiendra le fait de:

- renforcer la compréhension des défis environnementaux et développement par les planificateurs.
- renforcer les capacités des professionnels du développement en planification participative
- assurer la compréhension des planificateurs sur les liens existants entre environnement et pauvreté

2.1.3 Problématique de la GRNE dans un cadre décentralisé et de participation responsable

2.1.3.1 Evolution de la décentralisation

Depuis l'indépendance, le Sénégal a opté pour une politique de Décentralisation progressive et prudente qui a franchi plusieurs étapes :

- 1960 le statut de commune pleine exercice est élargi aux autres communes
- 1966 le code de l'administration communale (loi 66- 04 du 30 Juin 1996 est promulgué.
- La loi 72-25 crée les communautés rurales
- 1990 suppression des communes à statut spécial, renforcement des attributions des présidents des communautés rurales devenus ordonnateurs de budget
- 1996, l'entrée en vigueur des lois sur la Décentralisation instaure la régionalisation et les pouvoirs publics ont confié aux collectivités locales d'importances prérogatives avec neuf domaines de compétences transférées dont ceux de l'aménagement du territoire, de la planification, de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles.

• Aménagement du territoire

Les collectivités locales sont désormais responsables de l'élaboration et la mise en œuvre du schéma régional d'aménagement du territoire en veillant à sa cohérence avec le plan général d'aménagement du territoire.

• Planification

Désormais, les collectivités locales ont une compétence propre et pleine en matière de planification économique. Ainsi, les collectivités élaborent et exécutent librement leurs plans de développement à trois niveaux :

- régional avec le plan régional de développement intégré (PRDI)
 - communal avec le plan d'investissement communal (PIC)
 - communauté rurale avec le plan local de développement (PLD)
- tout en veillant à leur conformité avec le plan national par le biais de l'approbation du représentant de l'Etat

• Environnement et gestion des ressources naturelles

Le souci est de faire participer aux collectivités locales à la promotion des politiques de développement durable. A cet effet, des plans d'action sont élaborés et les populations locales sont impliquées dans la surveillance des forêts et dans l'exploitation des ressources naturelles.

2.1.3-2 Institutions locales

• La région

La région est devenue une collectivité locale, personne morale de droit public. Elle est administrée par un conseil régional élu au suffrage universel. La région a pour compétence de promouvoir son développement économique et social dans le respect de l'intégrité territoriale nationale. Le conseil économique et social crée auprès du conseil régional donne son avis sur toute matière concernant le développement.

• La commune

La commune a toujours été une collectivité locale, personne morale de droit public. Elle est administrée par un conseil municipal élu au suffrage universel direct et choisit à son sein le maire.

La commune doit assurer à l'ensemble de sa population les meilleures conditions de vie en contribuant à la satisfaction de leur besoins (santé, éducation, adduction d'eau etc.....).

• La communauté rurale

Les premières communautés rurales ont été créées en 1972 leur implantation s'est achevée en 1984. Elle est une collectivité locale dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle est constituée par un certain nombre de villages, appartenant au même terroir, unis par une solidarité résultant du voisinage, possédant des intérêts communs et capables de trouver ensemble les ressources à leur développement. Elle est administrée par un conseil rural élu au suffrage universel direct. Le conseil rural par ses délibérations, le président du conseil rural par décisions, l'instruction des affaires et l'exécution des délibérations, concourent à l'administration de la communauté rurale.

2.1.4 Problématique de la prise en compte des aspects d'aménagement et de développement aux niveaux régional et local

2.1.4.1 les structures chargées de la planification régionale et locale

L'état pour mieux organiser le développement économique et social et une meilleure maîtrise spatiale a créé des structures techniques de planification au niveau national, régional et local.

• Niveau national

Des ministères comme des Directions Nationales de Planification, de l'Aménagement du territoire et de l'Expansion rurale sont créés.

• Niveau régional et local

Ces directions nationales sont représentées au niveau de la région par les services régionaux de Planification de l'Aménagement du territoire et de l'Expansion rurale, cette dernière est représentée au niveau des départements et des arrondissements respectivement par le service départemental de l'expansion rurale et le centre d'expansion rurale polyvalent (CERP). Ces services sont appelés à jouer un rôle important dans le processus de Décentralisation dont la réussite devra également passer par le renforcement des capacités de planification au niveau régional et local. L'agence régionale de développement (ARD) est créée dans le cadre de la régionalisation pour apporter à la région, aux communes et aux communautés rurales une assistance gratuite dans tous les domaines d'activités liés au développement.

2.1.4.2 Les instruments de planification

• Niveau national

Le plan national d'aménagement du territoire (PNAT), composé, en première partie, du plan général d'aménagement du territoire (PGAT) vise à réduire les disparités régionales par :

- une exploitation optimale et une valorisation des ressources
- une action d'émergence dans les régions périphériques (Est Sud Nord)
- une meilleure répartition des équipements et des infrastructures
- une hiérarchisation des établissements humains capables de promouvoir de nouveaux pôles de développement

Le plan d'orientation pour le développement économique et social (PODES) qui définit les orientations, les stratégies et les politiques du gouvernement en matière de développement économique et social à partir desquelles les ministères techniques se basent pour définir leurs plans et programmes d'actions pour atteindre les objectifs fixés.

• Niveau régional

- Les dix schémas régionaux d'aménagement du territoire (SRAT) constituent la seconde composante du PNAT et traduisent ses objectifs au niveau régional.
- Le plan régional de développement intégré (PRDI), le plan d'investissement communal (PIC) et le plan local de développement (PLD) sont les documents de planification pour les trois niveaux des collectivités locales que sont la région, la commune et la communauté rurale.

- Les plans sectoriels

De plus en plus les départements ministériels formulent des plans et des programmes sectoriels aux niveaux national, régional et les plus en vue sont la santé, l'éducation et l'environnement avec :

- Le PNDS, le PDIS, PRDS, et le PDDS pour la santé
- Le PDEF, les PRDE pour l'éducation
- Le PNAE, les PRAE pour l'environnement

Cependant, le manque de formation des élus locaux ajouté au faible niveau de citoyenneté et de sensibilisation ne favorisent pas la prise en charge effective des missions de planification par la collectivité locale.

2.1.5 Problématique du financement du développement régionale et local.

2.1.5.1 les ressources financières des collectivités locales

En accordant aux collectivités locales l'autonomie financière, le législateur a voulu leur octroyer les moyens de leur propre développement, de ce point de vue les collectivités locales disposent de nombreuses sources de financement pour le développement local.

Cependant, les ressources sont très faibles par rapport aux besoins énormes, elles ne constituent que 7% des recettes ordinaires de l'Etat et la situation s'est aggravée par les transferts de compétences pour lesquels des moyens suffisants n'ont pas suivi.

Par ailleurs, la politique d'aménagement du territoire n'est pas soutenue par un mécanisme adéquat de financement dans ces conditions l'on ne peut compter sur les collectivités locales pour une amélioration sensible de l'Etat des ressources naturelles, des services et du cadre de vie des populations.

2.1.5.2 Les autres ressources

. Le Fonds de dotation de la décentralisation (FDD)

Il est conçu pour financer les charges résultant du transfert de compétences aux collectivités locales.

. Le Fonds d'équipement des Collectivités Locales (FECL)

Le fonds d'équipement des collectivités locales (FECL) est un fonds pour appuyer les régions, les communes et les communautés rurales sous forme de fonds de concours pour la réalisation, d'investissements à caractère économique, social et culturel.

. Partenariat et coopération décentralisée

Le développement de la coopération décentralisée s'inscrit dans le mouvement universel de la démocratisation renforcé par le progrès de la décentralisation constaté partout dans le monde. La

coopération décentralisée a pour effet principal d'élargir le champ du développement local. Dans le souci d'une plus grande ouverture des collectivités locales aux fins de valoriser davantage leurs potentialités pour les collectivités locales de lier des liens de coopération avec les collectivités locales de pays étrangers ou des organismes internationaux publics ou privés de développement. De même en France, par exemple, la loi du 6 Février 1992 complétée par la loi du 4 Février 1995 définit la coopération décentralisée comme toute action de coopération réalisée par les collectivités territoriales françaises avec les collectivités locales étrangères.

Par ailleurs, même si la coopération décentralisée est globalement répartie sur le territoire national, l'essentiel des ressources financières issues de cette coopération est particulièrement localisée dans les régions de Dakar, Thiès, Ziguinchor et Saint - Louis.

La France est le premier pays donateur en volume en Afrique de l'Ouest et du Centre, le montant total avoisinait 8,4 milliards de dollars dont 44% vers l'Afrique sub-saharienne et notamment au Sénégal. La France a apporté 3.335.000 dollars pour l'agriculture et 360.000 dollars pour l'environnement sur un total d'aide de 222.550.000 dollars en 1999.

CHAPITRE 3 : PROBLEMATIQUE DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE DANS LE CADRE D'UN PARTENARIAT POUR ARRIVER A UN DEVELOPPEMENT DURABLE.

La pauvreté constitue un état personnel et un état social car si ses effets sont mesurables au niveau individuel, ses causes doivent être recherchées à l'intérieur comme à l'extérieur du cercle de la pauvreté. Par conséquent son caractère social induit que c'est la société qui est privée des capacités des victimes de la pauvreté. En plus, la pauvreté engendre l'insécurité, la maladie, les migrations, la dégradation de l'environnement. C'est pourquoi la lutte contre la pauvreté au delà de l'impératif moral est une bataille pour le développement.

3.1. Définition de la pauvreté

Le concept de pauvreté pose problème du fait de son caractère multidimensionnel. Elle implique fondamentalement l'absence d'accès à un revenu, aux possibilités d'emploi, aux droits normalement accordés par le pays tels que l'accès aux services sociaux de base, au logement, aux denrées et articles de première nécessité.

3.2. La Pauvreté et sa dimension rurale

La première enquête budget consommation du Sénégal (ESAM-I) sur la base d'une ligne de pauvreté correspondant à 2400 calories par personne et par jour a permis d'évaluer la proportion des ménages pauvre à 57,9% en 1994 tandis que le Questionnaire Unité des Indicateurs de développement (Q.U.I.D.) le situait à 53,9% en 2001.

Cependant, ces taux sont largement en dessous des résultats de l'enquête de Perception de la Pauvreté du Sénégal (EPPS) qui situait 65% des ménages interrogés comme pauvres et 23% comme très pauvres.

64% des ménages considèrent que la pauvreté s'est aggravée durant ces cinq dernières années à cause certainement de critères différents d'appréciation.

La pauvreté est plus localisée dans les zones rurales particulièrement dans celles du Sud et au Nord-Est. L'incidence de la pauvreté varie en zone rurale entre 72 et 88% alors qu'en zone urbaine elle est de 44 à 59%.

3.3. Diagnostic socio-économique de la pauvreté

La croissance de ces dernières années ne fait toujours pas reculer la pauvreté. Au contraire, la majorité des sénégalais doit adopter ses conditions de vie à la pauvreté. L'agriculture qui fait vivre près de 70% de la population est depuis une décennie en net recul, car plusieurs tendances lourdes et plusieurs contraintes affectent son développement et ont nom :
baisse de la pluviométrie ;
baisse constante des prix aux producteurs ;
adoption de techniques (engrais) fortement destructrices du capital foncier
baisse des rendements qui entraîne une paupérisation et un endettement croissant des ruraux.

Par ailleurs, l'exode rural aggrave la situation sur le marché de l'emploi ;
L'accès à la santé est non seulement limité par les coûts élevés des soins, mais aussi par l'insuffisance et la dégradation des infrastructures sanitaires caractérisées aussi par des disparités régionales le manque de personnel .
Quant à la malnutrition, elle reste un problème de santé publique, elle est chronique et touche toujours près de 23% des enfants âgés de 0 à 5 ans et que l'accès à l'eau potable en constitue une des premières causes

3.4. Politique de Lutte Contre la Pauvreté

L'analyse du profil de pauvreté et ses causes et manifestations a permis de retenir une stratégie axée sur quatre leviers que sont :
création de richesse ;
renforcement des capacités ;
promotion des services sociaux de base ;
amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables.
le tout piloté dans un dispositif de mise en œuvre et de suivi-évaluation décentralisé et participatif.

3.5. Stratégies de mise en oeuvre

Le programme Elargi de Lutte contre la Pauvreté (PELCP)

En partenariat avec le PNUD, ce programme a été mis en place par le Sénégal, sa vocation est de participer à l'amélioration des conditions de vie et des capacités des producteurs les plus démunis. L'objectif du programme est d'affecter au minimum 80% des ressources mobilisées à au moins 30% de la population pauvre estimées à 2,41 millions d'individus

Les ressources devraient être utilisées dans trois centres d'intérêt :
accroître les revenus des populations ;
améliorer la couverture des besoins des populations dans les secteurs sociaux de base (santé, éducation, eau potable) ;
mettre en place un système permanent de suivi des ménages.

En milieu urbain, l'objectif spécifique est de couvrir 70% de la population urbaine par :
un accroissement des possibilités de création et de consolidation des emplois pour les jeunes et les femmes ;

un renforcement des capacités d'intervenants du secteur informel en matière de formation et d'accès au financement de la technologie ;
un renforcement des capacités des associations de femmes et des jeunes à assise communautaire en matière d'identification et de gestion des activités génératrices d'emplois.

Une attention particulière sera accordée au marché du travail du secteur informel qui constitue la principale source d'emplois des pauvres.

Le programme de lutte contre la pauvreté participe également à la promotion féminine en ayant mis en place un plan d'action de la femme pour la période 1997 - 2001.

.L'Initiative 20/20

Le sommet mondial de Copenhague sur le développement social a adopté cette initiative pour demander aux pays donateurs d'allouer 20% de l'APD et 20% du budget national aux services sociaux de base dont notamment les soins de santé primaires, et de santé de la reproduction, la nutrition, l'eau potable, l'éducation de base dont on connaît que l'accès à tous est primordial pour la réduction de la pauvreté ;

.Le Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et le PPTE

Le Sénégal a initié un document stratégique de réduction de la pauvreté dont la majeure partie sera financée par le PPTE qui consiste à redistribuer une partie des fonds générés dans la réduction de la dette extérieure avec les Bailleurs de Fonds dans la lutte contre la pauvreté.

.Autres Intervenants

la santé bénéficie de l'aide extérieure à concurrence de 90% des dépenses d'investissement du secteur ;

l'alimentation et la nutrition englobent 92% des dépenses qui proviennent de l'aide extérieure et dont la principale composante se trouve être le Programme de Nutrition Communautaire (PNC) ;

l'IDA a travers le PDRH 2 intervient dans l'enseignement primaire

le Canada s'investit beaucoup dans la lutte contre l'analphabétisme des adultes

Chapitre 4 : La dégradation des sols au Sénégal.

Le phénomène de dégradation des sols au Sénégal n'est pas récent. Dès 1917, H.HUBERT faisait mention du dessèchement des régions sénégalaises, du recul de la forêt et de la fragilisation des sols. En 1951, P.Pélissier parlait de la « dangereuse désertification du territoire » provoqué par l'économie de traite. De même, la typologie de la dégradation des sols par Communauté Rurale a été étudiée analysée et a fait l'objet d'une publication. Ces différentes mises en garde n'ont pas été suffisante pour enrayer la progression de la détérioration des écosystèmes.

En effet, sur un total de 19.459.500 hectares de superficie, nous comptons 12 711 000 hectares de terres dégradées, soit 65% de la superficie totale. La principale cause de dégradation est l'érosion

hydrique avec 9 080 100 hectares, soit 77% des terres dégradées. Le tableau ci-dessous donne le total des superficies dégradées par type d'érosion ainsi que les superficies des terres non dégradées.

Tableau n°1 : Superficie des terres dégradées en fonction de la cause de dégradation.

| | Erosion hydrique | Erosion éolienne | Dégradation chimique | Erosion anthropique | Terres non dégradées |
|--------------|------------------|------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| Total | 9 808 100 | 377 500 | 1 131 000 | 1 393 600 | 6 745 300 |

Source: DAT/USAID/RSI, 1985

Le déclenchement du processus de dégradation est provoqué par une rupture d'équilibre entre les agents d'érosion (vent et pluie) d'une part, les matériaux sur lesquels s'exerce leur action (principalement les sols) et leur protection naturelle (la végétation) d'autre part. D'où, une description des types de sols au Sénégal et du processus de dégradation semble nécessaire.

4.1 Principaux types de sols.

On distingue, du Nord au Sud du Sénégal, des sols répartis suivant les différentes zones climatiques:

- les sols subdésertiques et subarides dans les régions sahéliennes (au Nord) ;
- les sols ferrugineux tropicaux dans la zone soudano-sahélienne ;
- les sols faiblement ferralitiques (rouge) au sud ;
- les vertisols et sols bruns calcaires dans la presqu'île du Cap-Vert;
- les sols d'apport fluviaux le long du littoral atlantique correspondant aux sols de mangroves ;
- et les sols hydromorphes à pseudo-gley profonds localisés dans les cours d'eau moyens et supérieurs des différents fleuves et affluents.

L'essentiel des productions agricoles proviennent des sols ferrugineux tropicaux (sols Dior, sols beiges , sols rouges). Les sols alluviaux et les sols de mangroves sont relativement peu cultivés, malgré leur bon potentiel de fertilité.

Cet état de fait, rend mieux compte de la sensibilité du milieu aux différents processus de dégradation.

4.2 Les processus de dégradation.

Le vent et la pluie sont les deux principaux agents naturels qui exercent une action mécanique directe sur les formations superficielles et les sols. L'homme est également un agent destructeur : par ses interventions diverses (pratiques culturales et pastorales, urbanisation, etc...), il participe, directement ou indirectement, à la déstabilisation et à la dégradation des écosystèmes naturels.

4.2.1 Les actions anthropiques.

Elles contribuent à hauteur de 11% dans le total des terres dégradées. Cette contribution non négligeable, serait due à une action combinée de l'extension du domaine agricole et du défrichement abusif. La sécheresse et le déficit pluviométrique aidant, les populations du Nord ont

été contraintes de migrer vers le Sud, ce qui a accru la pression sur les terres. De plus, avec des rendements de plus en plus bas, les paysans ont cherché à agrandir leur domaine de culture et ont installé leurs champs sur des terres inaptes à l'agriculture.

4.2.2 L'érosion éolienne.

L'action du vent s'exerce particulièrement sur la partie Nord et Centre-Nord du Pays. Pendant de longue période de saison sèche qui s'étale de 6 à 9 mois, ces régions sont sous la domination de l'harmattan. Ce vent chaud et sec accélère la disséccation des sols. Son action morphogénique est commandé par sa vitesse : lorsqu'elle dépasse 4 m/s, les sables sont remis en marche. Ces vents de sables se produisent également en début de saison des pluies. Cette érosion contribue à hauteur de 3% dans le total des terres dégradées.

4.2.3 L'érosion hydrique.

L'action mécanique de la pluie sur la surface du sol est fonction de deux caractéristiques : l'intensité et l'énergie cinétique des gouttes de pluie. Les mécanismes d'érosion hydriques ont été particulièrement bien étudiés ce qui a permis de distinguer quatre types de processus d'intensité différente: l'érosion pluviale; le ruissellement embryonnaire, le ruissellement diffus et le ruissellement concentré. L'action combinée de ces différents processus de dégradation, dont les principales conséquences sont le ravinement des plateaux et glacis et l'ensablement des bas-fonds, concerne 77% des terres dégradées.

4.2.4 La dégradation chimique.

L'action de cette érosion se manifeste à travers deux processus de dégradation qui sont: la dégradation des sols par excès de sel et la dégradation des sols par acidification.

- **La dégradation des sols par excès de sel.**

La présence de nappes superficielles captives sursalées, qui, par remontées capillaires contribuent à la salinisation des sols, a été mis en évidence au Sénégal. Actuellement le Delta du Sénégal, les cours inférieurs de la Casamance, de la Gambie et du Sine Saloum sont soumis à l'action de la marée. A l'état naturel ces sols subissent alternativement, une période de salinisation pendant la saison sèche et de déssalement pendant la saison des pluies. Tant qu'ils sont submergés, ces sols sont neutres à alcalins. Quand ces sols sont oxydés, soit par le processus naturel, soit par le fait des hommes, ils se transforment en sols sulfatés acides dont l'acidité peut empêcher le développement de toute végétation (tannes vives).

Par suite de sécheresse des deux dernières décennies, les processus de salinisation et d'oxydation deviennent de plus en plus importants. Les superficies à phénomène de salinités sont actuellement estimées à 1.000.000 d'hectares, dont 650.000 hectares en Basse Casamance, 225.000 hectares dans le Delta du Fleuve Sénégal et 125.000 Hectares au Sine Saloum (Doc. PRONARES,1997).

- **La dégradation des sols par acidification.**

Les principaux types de sols du Sénégal, du fait de leur texture sableuse, sont caractérisés par une grande pauvreté chimique, particulièrement dans les horizons superficiels.

La décalcification du complexe absorbant provoque une acidification dont les effets néfastes se sont manifestés particulièrement dans le bassin arachidier : la chlorose et le nanisme jaune de l'arachide sont dus à une toxicité aluminique qui résulte de l'acidification.

Les causes de l'acidification des sols peuvent être naturelles ou résulter du système de l'exploitation des terres :

- L'exportation des éléments nutritifs du sol par les récoltes n'est pas compensée par une restitution minérale sous forme d'engrais minéraux ou d'engrais verts. Il s'en suit un appauvrissement général du sol en éléments minéraux ;
- Certains engrais minéraux sont acidifiants, les anions non fixés et échangés par le complexe absorbant servent de moteur au lessivage des cations;
- les acides organiques issus de la décomposition de la matière organique acidifient les horizons arables par accumulation ou par leur rôle accélérateur dans la lixiviation ionique.

Selon les dernières estimations (1987), les sols acides ou en voie d'acidification couvrent environ 1.600.000 hectares dont 925.000 hectares de terres submergées et 675.000 hectares de terres exondées (Doc. PRONARES,1997).

4.2.5 La désertification.

Toutes les formes de dégradation que nous venons de décrire concourent à la désertification. La désertification est la forme de dégradation la plus avancée et la plus totale. Elle a été diversement décrite et définie. C'est un phénomène de dégradation progressive qui, à partir d'un certain seuil subit une accélération de type géométrique pouvant aboutir à l'irréversibilité du processus.

Au Sénégal, les superficies écologiques pré-désertiques selon différents niveaux d'évolution occupent environ le tiers de la surface du territoire. Le pourcentage des terres cultivées comprises dans ce tiers est variable suivant les régions: plus de 50% des superficies du département de Kaolack et de Nioro du Rip, environ 40% à Fatick et Thiès, 10% à Dagana (Doc. PRONARES, 1997). Cette disparité est la preuve d'une part de la grande variation du niveau d'exploitation par département et d'autre part de l'importance des superficies à écologie quasi-désertique déjà abandonnées.

De plus, la dégradation des sols au Sénégal s'explique aussi par un faible recours aux éléments fertilisants. Ainsi, par exemple la consommation d'engrais qui était de 90.000 tonnes/an dans les années 1975 à 1982 est tombée à 26.000 tonnes dans la décennie 1990 du fait surtout de l'arrêt des subventions et de la dévaluation du FCFA.

La faible teneur en matière organique des sols en raison de leur déstructuration, ne permet pas aux cultures de bénéficier d'apport suffisant en éléments nutritifs qui percolent avant assimilation.

Le rapport des coûts des fertilisants et des prix des produits agricoles, ne permet pas au producteur, dans une stratégie de survie et de minimisation de risque, de s'engager financièrement dans une intensification qui, si elle peut paraître attractive en année normale, les conduiraient nécessairement en cas de faible pluviosité.

Depuis 1960, les différents fertilisants minéraux proposés sur le marché n'ont pas évolué dans leur formules alors que les sols eux ont évolués. L'utilisation de ces produits en quantité insuffisante par les producteurs a conduit à une mauvaise restitution des éléments minéraux aux sols ce qui les a prédisposés à une dégradation chimique.

La conséquence de la dégradation des sols a été la stagnation voire même le recul des superficies cultivées, des rendements et de la production agricole.

A/ Les superficies cultivées.

Les superficies cultivées ont cru au rythme d'environ 3%/an de 1945 à la fin des années 1960, pour atteindre un maximum de 2,66 millions d'hectares en 1967 - 1968. Depuis lors, la tendance s'est inversée et, au delà de fluctuations largement dues aux aléas climatiques, on assiste à un déclin. En 1997 -1998, les superficies totales cultivées n'étaient plus que de 2,13 millions d'hectares, soit une décroissance moyenne sur la période de 1%/an.

Rapporté à la population rurale ce déclin correspond à une réduction, entre 1968 et 1998, de 1 hectare à 0,35 hectare par habitant rural avec des situations fortement contrastées par région.

Les motifs explicatifs de ce déclin des superficies cultivées ne sont pas connus dans le détail. On peut cependant avancer un certain nombre d'hypothèses dont certaines peuvent être considérées comme fondamentales et assurées:

- déclin sensible de la capacité productive des sols couplé à un phénomène d'érosion génétique des semences;
- différentiel marqué entre le prix des intrants et celui des produits agricoles n'incitant pas le producteur à accroître, sans risque financier, les superficies qu'il entend emblaver;
- exode rural limitant les capacités physiques en travail;
- concurrence accrue entre les terres de cultures et d'habitation due à une forte démographie ;
- paupérisation du monde rural qui limite l'équipement agricole ou son renouvellement ;
- déséquilibre entre les investissements publics dans le secteur agricole ayant marginalisé et fragilisé certaines zones ;
- faiblesse du système d'information pouvant remettre en question certains à priori;
- lenteurs à distribuer effectivement aux producteurs agricoles les bénéfices de la dévaluation.

B/ Les rendements agricoles.

Quoique fortement affectés par les aléas climatiques, ils peuvent être analysés en éliminant la plus grande partie de ces effets pervers, par « lissage » des courbes de rendements sur la base des moyennes mobiles sur quatre ans (G. Durufflé, Nov.1996).

On constate, après des performances acceptables au cours des années 1960 - 1980, sur la période récente, un retournement négatif des tendances pour la majorité des spéculations:

- rendements de l'arachide d'huilerie passé de 1 tonne/hectare dans la fin des années 1980 à 0,64 tonne dans la fin des années 1990;
- forte progression des rendements du maïs dans les années 1980 (1200 Kg/ hectare), mais revenus à des niveaux inférieurs à 970 Kg/ hectare;

- effondrement des rendements du coton jusqu'à des niveaux de l'ordre de 800 Kg/hectare, tendance affectant toutes les régions productives;
- baisse des rendements de mil/sorgho dans la fin des années 1990 (540 kg/ hectare) après une progression régulière dans les années 1980 (700 Kg/hectare).

C/ Les productions agricoles.

De 1945 à la fin des années 1960, la production agricole sénégalaise avait connu des taux de croissance supérieures à 4%/an dus à l'accroissement des superficies cultivées et des rendements. Cette croissance a stoppé à la fin des années 1960, la production globale ne connaissant plus dès lors qu'une progression lente (0,8%/an de 1967 à 1996), taux de croissance nettement inférieur à celui de la population rurale (2%), entraînant une baisse de la production agricole par habitant rurale de l'ordre de 40% au cours de ces trente années.

Ainsi, tout en s'exerçant à une classification opérationnelle ayant pour objectif de sérier les causes et les symptômes en vue d'y apporter des remèdes pragmatiques, nous allons à travers le tableau N°2 essayer de corréliser les causes et solutions. Cet exercice peut être considéré comme arbitraire dans la mesure où certains facteurs comme la sécheresse et l'érosion peuvent être à la fois des symptômes et des causes.

4.3. Les principaux symptômes de la dégradation des terres

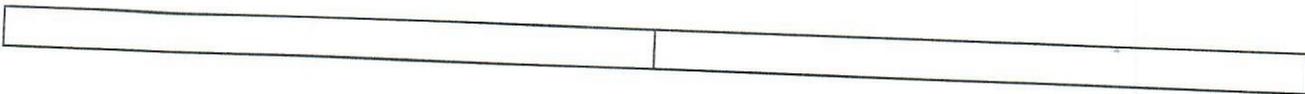
Dans le processus de dégradation des milieux naturels, parmi les principaux symptômes, on peut citer :

- constitution de dunes de sable qui en se déplaçant entraînent un ensablement des terres cultivables et des voies de communication ;
- baisse de la fertilité des sols, destruction du couvert végétal, salinisation, acidification etc.
- déforestation,
- sécheresse fréquente consécutive à la baisse continue de la pluviométrie¹,
- changements climatiques (réchauffement du sol et de l'atmosphère),
- érosion éolienne/hydrique
- perte de biodiversité
- encoûtrement
- baisse des rendements.

Tableau N°1 : Principaux symptômes et leur ampleur

| Symptômes | Ampleur |
|---------------------------|--|
| Déforestation | 80 000 hectares/an |
| Salinisation | 9% des superficies dégradées |
| Acidification | 1035 hectares de terre |
| Erosion hydrique | 77% des terres dégradées |
| Erosion éolienne | 3% des superficies dégradées |
| Baisse de la pluviométrie | Progression de l'isohyète 400mm vers le Sud |
| Changement climatique | |
| Perte de biodiversité | L'habitat de la faune et de la flore sauvage est passée de 19600 ha à 3500 ha entre 1970 et 1986 |
| Baisse des rendements | Baisse de 25% du niveau des rendements des principaux produits agricoles par rapport à 1980 |

¹ L'isohyète 500mm de 1931-1960 naguère situé à la latitude de Diourbel, a opéré un glissement d'environ 100km vers le Sud, soit une baisse relative de 200mm sur l'ensemble des zones agro-écologiques et une diminution de la saison culturale (Annuaire sur l'environnement et les ressources naturelles au Sénégal, CSE, Novembre 2000).



4.4. Les principales causes de la dégradation des terres

Les principales causes de la dégradation des terres peuvent être classées en deux types que sont :

- les causes directs (antropiques et éco-climatiques) ;
- les causes indirectes (socio-économiques, politiques et institutionnelles).

Tableau n°2 : Corrélation entre les causes et les solutions/remèdes

| CAUSES (C1 à C4) | SOLUTIONS (S1 à S4) |
|--|--|
| <p style="text-align: center;"><u>Causes Directes</u></p> <p>-C1: Activités Anthropiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déforestation ; • Défrichement ; • feux de brousse ; • pratiques agricoles inadaptées ; • surpâturage ; • activités Bio-industrielles. <p>- C2 : Eco-climatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sécheresse (faiblesse et irrégularité des précipitations, forte demande climatique) ; • Salinisation, acidification ; • Erosions éolienne et hydrique ; • Pauvreté des sols ; • perte de couvert végétal | <p style="text-align: center;"><u>Solutions des causes directes.</u></p> <p>S1: Solutions aux causes anthropiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • programme de reboisement villageois et en régie ; • mise en défens ; • pratique de la jachère ; • réalisation et ouverture de pare- feu ; • promotion des essences fourragères, création de banque fourragère ; • mise en place d'activités génératrices de revenus ; • aménagement de parcours pour le bétail. <p>S2 : Solutions aux causes éco-climatiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration de système de gestion et de retenues des eaux de pluie ou de ruissellement ; • Reboiser avec des essences adaptées aux conditions de déficit hydrique ; • Promouvoir l'agroforesterie en zone semi-aride ; • Promouvoir les techniques de défense et restauration des sols, • Promouvoir les techniques de fixation des dunes ; • Promouvoir les essences halophiles, traitement chimique des sols salés ou acides. intensification, cultures fourragères ; • Emploi MO, MM et phosphatage de fond • Pratique de jachère |
| <p style="text-align: center;"><u>Causes Indirectes</u></p> <p>-C3 : Causes socio-économiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • pauvreté et pression humaine et animale sur les RN ; • ignorance (faible efficacité des programmes d'IEC) | <p style="text-align: center;"><u>Solutions aux causes Indirectes</u></p> <p>S3 Solutions aux causes socio-économiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • promouvoir les activités génératrices de revenus ; • augmenter l'investissement public relatif aux services sociaux de base ; • renforcer les capacités techniques des acteurs ; • promouvoir la valorisation des ressources naturelles. |

-C4: Causes relatives aux politiques et aux cadre Institutionnelles

- problème de dégradation des terres non prise en compte dans les politiques macro-économique ;
- prolifération des programmes sectoriels ;
- prolifération des institutions ;
- coordination de l'aide au développement ;
- question foncière

S4 : Solutions aux problèmes politiques et institutionnels

- internalisation de la lutte contre la désertification dans les politiques macro-économique et stratégies nationales (LCP, DRSP, LCS ...) ;
- intégrer la désertification dans les programmes. sectoriels et raisonner en terme de développement durable ;
- inscrire la lutte contre la désertification. et les effets de la sécheresse dans tous les projets ;
- harmoniser les programmes ;
- promouvoir le développement durable ;
- faciliter les accords de partenariat ;
- promouvoir la sécurité foncière.

CHAPITRE 5 : LES RÉPONSES APPORTÉES À LA LUTTE CONTRE LA DÉGRADATION DES SOLS.

Devant la dégradation continue des ressources naturelles entraînant des performances négatives dans le secteur de l'agriculture, conduisant à la paupérisation des masses rurales et à l'insécurité alimentaire, il est apparu urgent au Gouvernement du Sénégal de s'inscrire dans la nouvelle approche internationale pour la promotion du développement local et de la sécurité alimentaire dans les pays Africains au Sud du Sahara.

C'est dans cette perspective que le Sénégal s'est engagé dans le processus de négociations, de signature et de ratification de la CCD en 1994.

Le PAN, principal instrument de mise en œuvre de la CCD, a été adopté en 1998 selon l'approche participative. Cependant, par manque de ressources financières, sa mise en œuvre n'a pas encore pu démarrer.

A la demande du gouvernement du Sénégal, le Mécanisme Mondial lui a accordé en 2001, un don de 130.000 US dollars pour la mise en œuvre d'une phase pilote d'un an. Les objectifs de la phase pilote sont entre autres de tester (i) les possibilités de partenariat entre les acteurs en vue d'aboutir à une synergie et (ii) l'efficacité du dispositif institutionnel ainsi que la capacité d'intervention des acteurs. La phase pilote qui couvre un total de 12 sites à raison de 2 dans chacune des 6 zones éco-géographiques du pays, a identifié 6 grands types d'activités :

- (i) le reboisement,
- (ii) la régénération des capacités productives des sols,
- (iii) l'amélioration de l'accès à l'eau,
- (iv) la récupération des terres salées,
- (v) la lutte contre les feux de brousse et
- (vi) l'amélioration à la sécurité alimentaire

Ces activités sont considérées comme des pôles autour desquels devront se développer des accords de partenariat entre les différents intervenants.

Par ailleurs, face aux difficultés de financement direct du PAN, le Sénégal compte de manière indirecte tirer profit des opportunités financières qu'offrent les Conventions dites de RIO, de l'initiative PPTE, des stratégies de réduction de la pauvreté, de l'Initiative du NEPAD etc... Ceci, dans l'objectif ultime d'atténuer la dégradation des ressources naturelles, de lutter contre la pauvreté et d'aboutir à la sécurité alimentaire des populations vulnérables.

La raison qui pousse à cibler ces initiatives résulte de l'existence d'un lien fort entre dégradation des ressources naturelles et pauvreté. Comme on le constate, une des manifestations les plus caractéristiques de la dégradation des terres est la baisse du niveau de leur rendement. En effet, la dégradation des ressources naturelles a entraîné d'importants bouleversements dans les terroirs dont les plus caractéristiques sont d'une part l'abandon de terres infertiles au profit de terres fertiles et d'autre part la baisse du niveau de rendement des terres. La dégradation des sols et de la végétation se traduit par une baisse sensible de fertilité qui entraîne à son tour une nouvelle diminution des potentialités productives. Et cette baisse continue accroît l'appauvrissement des populations rurales qui, dans leurs stratégies de survie exercent des pressions encore plus intenses sur les ressources naturelles. C'est le cercle vicieux **dégradation-pauvreté – pauvreté-dégradation**. Le document de stratégie de réduction de la pauvreté (Décembre 2001) montre que la pauvreté touche les 2/3 des ménages ruraux. Pour briser ce cercle, en plus de mesures correctives techniques et d'accompagnement, il faut avoir un cadre juridique et institutionnel adéquat.

5.1 Le cadre juridique et institutionnel

5.1.1 Le cadre juridique

Les principaux instruments juridiques sont de deux ordres : (i) les textes relatifs à la tenure foncière et (ii) les textes sectoriels.

Les textes relatifs à la tenure foncière : Il s'agit entre autres de :

- la loi de 1964 sur le domaine national (LDN) et ses décrets d'application (subdivision du territoire en 4 zones : urbaines, de terroir, classées et pionnières);
- la loi de 1972 relative aux communautés rurales (conférant à ces dernières une certaine compétence en matière de gestion des ressources naturelles) ;
- la loi de 1976 portant code du domaine de l'Etat ;
- le décret de 1980 portant organisation des parcours du bétail .

Les textes sectoriels : Ce sont principalement les codes suivants :

- le code forestier ;
- le code de l'environnement ;
- le code de l'eau ;
- le code de la chasse et de la gestion de la faune et
- le code minier.

5.1.2 Le cadre institutionnel

A l'origine, les missions des différentes structures étatiques ne faisaient pas de référence explicite à la lutte contre la désertification. Les changements ont été opérés après les crises de sécheresse des années 1970. Ces changements ont surtout concerné : (i) les départements ministériels (Ministères spécifiques s'occupant de la protection de la nature, de l'environnement, de l'hydraulique...etc.), (ii) les sociétés régionales de développement ainsi que les structures de recherche et (iii) les projets.

En plus de ces changements, d'autres structures ont été créées. C'est en particulier le cas du Conseil Supérieur des Ressources Naturelles et de l'Environnement (CONSERE) ainsi que du Centre de Suivi Ecologique (CSE).

5.1.3 Rappel de l'objectif de la CCD, synergie entre la CCD et les autres conventions et définition de quelques termes clés

5.1.3.1 Objectif de la CCD :

La CCD définit dans son article 2.1 l'objectif poursuivi : « lutter contre la désertification et atténuer les effets de la sécheresse et / ou de la désertification, en particulier en Afrique, grâce à des mesures efficaces à tous les niveaux appuyées par des arrangements internationaux de coopération et de partenariat, dans le cadre d'une approche intégrée compatible avec le programme de l'agenda 21, en vue de contribuer à l'instauration d'un développement durable dans les zones touchées ».

L'article 2.2 indique que pour atteindre cet objectif, « il faudra appliquer des stratégies intégrées à long terme axées simultanément, dans les zones touchées, sur l'amélioration de la productivité des terres ainsi que sur la remise en état, la conservation et une gestion durable des ressources en terres

et en eau, et aboutissant à l'amélioration des conditions de vie, en particulier au niveau des collectivités ».

5.1.3.2 Synergie d'ordre financier entre la CCD et les autres conventions.

Les trois conventions que sont la CCD, CNUCC et la CNUDB disposent chacune d'un mécanisme de financement pour faciliter leur mise en œuvre. Cependant exception faite des changements climatiques et de la diversité biologique financé par le FEM, la convention sur la désertification ne dispose pas de fonds mais d'un mécanisme dont toutes les structures ne sont pas encore fonctionnelles.

Toutefois, en prenant en compte les domaines d'intervention du FEM que sont :

- ◆ la diversité biologique ;
- ◆ les changements climatiques ;
- ◆ les eaux internationales ;
- ◆ la dégradation des sols ;
- ◆ l'appauvrissement de la couche d'ozone.

Il apparaît nettement la possibilité d'intégrer la majeure partie des activités liées à la lutte contre la désertification dans ces différents domaines.

A titre d'illustration, notons qu'au Sénégal l'articulation de ce levier a permis de financer des activités liées à la lutte contre la désertification pour un montant de l'ordre de **18 milliards de FCA¹ durant la période d'après RIO (1993-2000), soit 12% du volume total de financement direct injecté dans la gestion des ressources naturelles de 1992 à 2001 et 5% du volume de financement direct de la GRN de 1992 à 2007.** Ce volume de financement est composé à hauteur de 96% par le projet de reboisement du littoral dans le cadre du Changement Climatique (Japon) et à hauteur de 4% dans le financement des domaines du FEM dans le cadre du micro-FEM (Cf tableau N°3).

Tableau N°3 : Situation des interventions du PMF/FEM/PNUD au Sénégal (1993-2000).

| Région | Domaine du FEM | Nature des bénéficiaires | PNUD Local | autres partenaires | Sub, PMF/FEM |
|--------|-----------------|--------------------------|------------|--------------------|--------------|
| Thies | Biodiversité | 2OCB (jeune+femme) | 0 | 850000 | 23790000 |
| | Biodiversité | union GPF | 0 | 390000 | 7603075 |
| Kolda | Biodi,+ CC | 1OCB | 0 | 905000 | 4000000 |
| | Biodiversité | ONG | 0 | 5624375 | 19199295 |
| Fatick | Biod,+dégra,sol | 10 OCB | 0 | 922500 | 26224200 |
| | Biodiversité | 8 OCB | 0 | 1180000 | 35130000 |
| | Biodiversité | 1fédération OCB | 0 | 29338800 | 24879140 |
| | Biodiversité | GPF, 1OCB, 1ONG | 0 | 1474000 | 16363225 |

¹ Les 18 milliards comprennent le total du financement du micro/FEM et le coût total du Projet PRL qui est donné dans le tableau N°4.

| | | | | | |
|---------------------------|----------------------|--------------------------|----------|------------------|------------------|
| | Biod,+dé gra, sol | 1fédération OCB | 0 | 178983850 | 24899500 |
| | Biod,+dé gra, sol | 1 groupement OCB | 0 | 8755150 | 14925060 |
| | Biodiver sité | OCB | 0 | 2102000 | 19759000 |
| | Biodiver sité | OCB | 0 | 0 | 15990000 |
| | CC | ONG/OCB | 0 | 105000000 | 35000000 |
| St Louis | Biod+CC | 1OCB | 0 | 24649440 | 7500000 |
| | Biod,+Ea ux Inter | ONG/OCB/Str,pa ra,ét, | 0 | 0 | 35000000 |
| Tambac ounda | Biodiver sité | 1OCB | 0 | 994000 | 8006000 |
| | Biodiver sité | 1 fédération OCB | 0 | 829650 | 16518000 |
| | CC+BD+Dé gr, sol | 2 OCB | 0 | 500000 | 16907000 |
| | Biodiver sité | ONG/OCB | 0 | 5500000 | 19955000 |
| | Biodiver sité | 1CICP | 0 | 8574972 | 22295000 |
| | Biodiver sité | 1CID | 0 | 9675813 | 20390000 |
| | Biodiver sité | 1CICP | 0 | 7800282 | 23720000 |
| | Biodiver sité | GAVD | 0 | 6327069 | 13593340 |
| Louga | Biod,+CC +EauxInt | Fédération Ong | 0 | 500000 | 8200000 |
| | Biod/Dég ra, sol | ONG | 0 | 11830200 | 10910000 |
| Couvert ure Nation, | CC | OCB + PMF | 0 | 0 | 18922400 |
| Total | | | 0 | 412707101 | 489679235 |

Source : PMF/FEM/PNUD Sénégal, 2002.

5.1.3.2 Définition par la Convention de quelques termes clés :

Le but est de s'assurer que tout le monde parle le même langage.

- **Le terme « désertification » :** C'est la dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches par suite de divers facteurs, parmi lesquels les variations climatiques et les activités humaines. Par conséquent, la désertification ne doit pas s'entendre par l'expansion des déserts.
- **L'expression « lutte contre la désertification » :** Ce sont les activités qui relèvent de la mise en valeur intégrée des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches, en vue d'un développement durable et qui visent (i) à prévenir et / ou réduire la dégradation des terres, (ii) remettre en état les terres partiellement dégradées et (iii) restaurer les terres désertifiées.

- **Le terme « sécheresse »** : C' est le phénomène naturel qui se produit lorsque les précipitations ont été sensiblement inférieures aux niveaux normalement enregistrés et qui entraîne de graves déséquilibres hydrologiques préjudiciables aux systèmes de production des ressources en terres.
- **L'expression « atténuation des effets de la sécheresse »** : Elle désigne les activités liées à la prévision de la sécheresse et visant à réduire la vulnérabilité de la société et des systèmes naturels face à la sécheresse dans le cadre de la lutte contre la désertification.
- **Le terme « terres »** : C'est le système bioproduitif terrestre qui comprend le sol, les végétaux, les autres êtres vivants et les phénomènes écologiques et hydrologiques qui se produisent à l'intérieur de ce système.
- **L'expression « dégradation des terres »** : C'est la diminution ou la disparition, dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches, de la productivité biologique ou économique et de la complexité des terres cultivées non irriguées, des terres cultivées irriguées, des parcours, des pâturages, des forêts ou des surfaces boisées du fait de l'utilisation des terres ou d'un ou de plusieurs phénomènes, notamment des phénomènes dus à l'activité de l'homme et à ses modes de peuplement, telles que : (i) l'érosion des sols causée par le vent et / ou l'eau, (ii) la détérioration des propriétés physiques, chimiques et biologiques ou économiques des sols et (iii) la disparition à long terme de la végétation naturelle.

Comme on le constate, la CCD assimile la désertification à la dégradation des terres. A cet effet, pour lutter contre la désertification, il faut mettre en œuvre des mesures efficaces pour (i) combattre la dégradation des terres et (ii) atténuer les effets de la sécheresse.

Combattre la désertification revient à lutter contre (i) la salinité, (ii) l'acidification, (iii) l'érosion éolienne et hydrique, (iv) le déboisement ainsi que (v) l'ensablement.

S'agissant de l'atténuation des effets de la sécheresse (causée par la baisse continue de la pluviométrie¹), elle suppose des actions visant par exemple (i) la restauration/préservation de la biodiversité (florale et faunique), (ii) la restauration/préservation des ligneux et (iii) le reboisement, la protection/l'entretien des plants .

5.2 : Elaboration du Pan au Sénégal

Le Sénégal sous l'égide du Conseil Supérieur des Ressources naturelles et de l'Environnement (CONSERE)², Organe National de Coordination (ONC), a eu à superviser l'élaboration du PAN dont les principales étapes sont résumées dans le tableau suivant :

Principales étapes suivies pour l'élaboration du PAN/LCD au Sénégal.

| | Etape de conception | Etape de mise en œuvre du processus. | Etape de validation. | Etape d'exécution. |
|---------|---------------------------|--------------------------------------|----------------------|--------------------|
| Sénégal | • sensibilisation sur les | • Identification des | • Organisation | • Organisation |

¹ Les causes de cette péjoration climatique étant liées aux changements globaux survenus dans le climat de la terre du fait de l'effet de serre.

² Le CONSERE a été mis en place par décret N°93-885 du 04 Août 1993.

| | | | | |
|--|---|---|---|---|
| | principes directeurs de la CCD ; <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration du document « expérience sénégalaise en matière de désertification » ; • Approfondissement de l'approche participative et décentralisée. | acteurs ; <ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'atelier de concertation avec les professionnels de la communication ; • Organisation d'atelier méthodologique avec les organisations faïtières des catégories d'acteurs ; • Organisation de consultations sectorielles ; • Elaboration d'études et d'investigations sur la désertification ; • Organisation d'un forum national en vue de la validation et de la définition du PAN. | d'un forum national de validation du PAN. | d'un atelier de mise en œuvre du PAN ; <ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'un atelier de lancement de la Phase Pilote du PAN. |
|--|---|---|---|---|

5.3. Financement acquis pour les activités ayant un lien direct ou indirect avec les objectifs du PAN.

Dans la phase d'élaboration du PAN, plusieurs requêtes de financement ont été introduites auprès des partenaires nationaux et internationaux pour la réalisation des actions programmées (études thématiques, concertations nationales et décentralisées, rencontres de validation du PAN, ateliers d'élaboration et de validation des indicateurs et paramètres de suivi/évaluation du processus du PAN et de programmation de la mise en œuvre du PAN etc.)

L'UNSO, les Pays Bas, le Canada, la France, l'Allemagne, le CILSS et le Secrétariat de la Convention ont apporté leur concours financier pour la tenue des concertations par catégories d'acteurs et des réunions du Forum National.

Dans la phase d'élaboration du PAN, toutes les ressources financières prévues au départ par l'ONC n'ont jamais été mobilisées à temps et dans leur totalité. Cela a entraîné quelques retards sur la programmation initiale. Bien qu'ayant mis à la disposition de l'ONC l'expertise de fonctionnaires, l'Etat n'a pas mis en place des ressources suffisantes pour l'élaboration du PAN. Les partenaires au développement n'ont pas non plus répondu à la mesure des attentes que l'ONC a placée en eux.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PAN, certains partenaires au développement ont pris l'engagement d'appuyer le Sénégal. L'ensemble des besoins requis n'a pas encore fait l'objet d'une évaluation exhaustive. Cela tient au fait que le PAN est considéré comme un cadre d'optimisation des actions existantes et qu'il doit par conséquent stimuler les activités en cours en matière de lutte contre la désertification. C'est la raison pour laquelle les requêtes de financement ne pourront être finalisées qu'après la revue globale qui sera menée afin d'évaluer les coûts additionnels à prendre en compte pour atteindre les objectifs fixés aussi bien pour les activités structurantes que pour les activités opérationnelles.

En tout état de cause, le financement des activités retenues devra nécessairement impliquer les partenaires suivants :

- la participation de l'Etat ;
- l'effectivité des contributions financières des acteurs à la base ;
- la participation accrue des partenaires au développement.

En attendant la mise en place de ces financements, le Sénégal, avec ses partenaires au développement, a eu à injecter 151,86 milliards de FCA de financement direct de 1992 à 2001 soit une moyenne de 15,19 milliards de FCA par an (cf tableau n°3). En comparant ce chiffre avec la moyenne d'avant 1992 estimée à 5 milliards de FCFA³ par an, nous pouvons dire qu'avec l'amélioration du cadre institutionnel ainsi que la volonté des partenaires au développement d'impulser le secteur, qu'il y a eu une volonté de répondre aux problèmes environnementaux. En effet, nous constatons que le volume d'investissement annuel a connu un accroissement de l'ordre de 304%.

Par ailleurs, en considérant le volume des financements futurs (projets dont les instructions sont très avancés), nous estimons le volume total de financement jusqu'à 2007 à 342,7 milliards de FCFA soit un financement moyen annuel durant la période 1992/2007 de 22,85 milliards de FCA.

Cet accroissement du volume de financement est le fait principalement, durant la période de 1992 à 2001, des partenaires bilatéraux (64,7% du volume total), suivi de l'effort des partenaires multilatéraux (18,9%) et de celui de l'Etat (14,7% du volume total compte non tenu des exonérations douanières et fiscales). En marge de ces principaux bailleurs, il faut noter la part non négligeable des bénéficiaires (0,94%) et les ONG⁴ (0,76%). Notons entre autres, le fait qu'en élargissant la base de calcul au volume de financement futurs, l'effort des partenaires bilatéraux passe de 64,7% à 62,9% du volume total de financement et que celui des partenaires multilatéraux et de l'Etat passe respectivement de 18,9% à 21,2% et de 14,7% à 14,8%.

Ainsi donc, il ressort de l'analyse des données que les plus grands efforts financiers consentis dans le secteur de la GRN sont le fait, par ordre de croissance, des partenaires bilatéraux, des partenaires multilatéraux, de l'Etat, des bénéficiaires et des ONG.

De plus, sur l'ensemble des activités financées, 25% ont porté sur des actions d'agroforresterie, 13% sur la lutte anti érosive et 11% sur la lutte contre la fertilité des sols. Ce qui a permis de consentir un effort pour le reboisement et la conservation des sols, de 1993 à 2001, de 11.500.000 plants en moyenne par an pour environ 11.500 hectares. De plus des actions de domestication des espèces forestières ainsi que la mise en place de parcelles conservatoires ont été entreprises avec la recherche.

Par ailleurs, les ONG ont eu à effectuer des actions de lutte contre la dégradation des ressources naturelles (salinisation, érosion hydrique, protections des formations naturelles etc...) pour un volume financier estimé à 1% du total du financement des activités de GRNE.

En sus de ce financement direct, notons que sur une période identique, l'Etat et ses partenaires au développement ont eu à injecter près de 170 milliards de FCA représentant ainsi la contribution indirecte des secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de l'hydraulique rurale dans l'atteinte des objectifs du PAN (cf tableau N°5 et 6).

³ Source PTIP DCEF/MEF

⁴ Il s'agit des ONG qui ont bien voulu donner des indications sur leur volume de financement.

SUITE MATRICE DES REMEDES (STRATEGIES OPERATIONNELLES) PAR ZONE ECO – GEOGRAPHIQUE

| ZONE ECO – GEOGRAPHIQUE | ACTIONS A MENER | OPPORTUNITES DE PRISE EN CHARGE | ZONE D'INTERVENTION |
|--------------------------------|--|--|----------------------------|
| CASAMANCE | <p>1- Réaliser des digues anti –sel</p> <p>2- Reconstituer les mangroves</p> <p>3- Elaborer et mettre en œuvre des plans d'aménagement participatif des forêts naturelles</p> <p>4- Réintroduire les essences locales et les espèces à buts multiples,</p> <p>5- Valoriser les produits de cueillette,</p> <p>6- Développer les productions piscicoles et la gestion rationnelle de la faune</p> <p>7- Réaliser des pare – feux</p> <p>8- Elaborer des plans de gestion des feux</p> <p>9- Mettre en place un système adéquat de drainage des terres irriguées</p> | <p>1 PNIR PSSA DERBAC PAARZIII Projet Digue Anti-Sel II</p> <p>2</p> <p>3 DERBAC, PAARZIII, PRIMOCA II</p> <p>4 PAARZIII, PRIMOCA II</p> <p>5 PAARZIII, PRIMOCA II</p> <p>6 PSSA</p> <p>7 Comité civilo-militaire</p> <p>8</p> <p>9 DERBAC, PAARZIII, PSSA, PRIMOCA II, PNIR</p> | |

CHAPITRE 8 : IDENTIFICATION DES ACTEURS OU DÉPOSITAIRES D'ENJEU ET ANALYSE DE LEURS OPPORTUNITÉS ET CONTRAINTES.

TRAVAIL A FAIRE : LES STRUCTURES QUI DES INFORMATIONS POUVANT COMPL2TER LE TABLEAU PEUVENT LE FAIRE.

Identification des acteurs ou dépositaires d'enjeu et analyses des opportunités et contraintes des acteurs.

| Acteurs / Dépositaires d'enjeu | Opportunités de prise en charge | Contraintes par rapport à la demande | Solutions préconisées | Maîtres d'œuvre pour les solutions. |
|--------------------------------|--|---|---|-------------------------------------|
| B.M. | Initiatives Fertilité des Sols (IFS) ; Initiative Terre et Eau (ITE) ; PNIR, PROGEDE | Absence de financement propre à la fertilité des sols ; non prise en compte de la dimension de la désertification, biais dans la rémunération entre agents d'un même projet | Intégration de la lutte contre la dégradation des terres dans les programmes en cours et futurs | Etats et BM |
| FIDA/BOAD | PAGF, POGV | biais dans la rémunération entre agents d'un même projet | | |
| PAM | PAM/Volet foresterie | | | |
| BAD | PAPELII , PADV, | Retard dans la mobilisation des fonds | | |
| BID | | | | |
| BADEA | | | | |
| U.E. | Programme d'appui Institutionnel/ CNIA , | Arrêt du financement | Reprise du financement | Etat – UE – ANG (OP, UNIS) |
| PNUD réseau Afrique 2000 | | | | |
| PNUD/FAO | Centre Forêt de Thies | biais dans la rémunération entre agents d'un même projet | | |

| | | | | |
|----------------------|--|--|---|---|
| PNUD/FEM | Mécanisme de Développement Propre (MDP) ; Conservation de la Biodiversité PRTDVF, PGIES, Biodiversité marine | Coût du CO2 produit en Afrique ; prise en compte de la biodiversité dans la formulation des projets de LCD | Politique (pour le CO2), Renforcement des capacités pour la formulation des projets de LCD. | Décideurs politiques Africains, Pays parties de la CNUCC, |
| PNUE | | | | |
| Micro FEM | | | | |
| Fonds Français/CILSS | Initiative régionale | - | - | - |
| | | | | |
| U.S.A. | PGCRN | Faiblesse des investissements sur le terrain due au caractère lié de l'aide (cherté des études à faire par les experts du pays donateur) | politique | Etat – USAID |
| Japon | PRL, PRODEFI | Faiblesse des investissements sur le terrain due au caractère lié de l'aide (cherté des études à faire par les experts du pays donateur) | politique | Etat - JICA |
| Allemagne | PAGERNA, PSPI, PAPP | | | |
| Pays Bas | PADF, Centre Forêt de Thies, Pronasef, POROGEDE | | | |
| Grande Bretagne | | | | |
| Autriche | | | | |
| Suède | | | | |
| Norvège | | | | |
| Finlande | PAVAR | | | |
| Irlande | | | | |
| Inde | Projet de développement agricole Sénégal-Indien | Faiblesse revolving | Renforcer ou augmenter le financement | Etat – Partenaires |
| Canada | PAEP, PAEFK | | | |
| | | | | |
| | | | | |

| | | | | |
|-----------------------|--|--|---|---|
| Etat | Programme Agricole, PADA, fonds de garanties, Fonds Forestier, BCI | Faiblesse du financement et difficultés d'accès, faiblesse des ressources des services techniques | Augmenter le volume de financement | Etat |
| Collectivités locales | Fonds de dotation, fonds liés aux transferts de compétence, fiscalité locale | Faiblesse des fonds, difficultés de mobilisation des fonds | Initier une réforme sur la fiscalité locale, vulgariser les différents fonds, faire suivre les fonds des compétences transférées | Etat |
| ONG | ASREAD, ENDA, CONGAD | | | |
| Société Civile | Comité Civilo-Militaire, mvt de jeunesse, FUCEF, ASC, GIE, Groupements associatives, foresterie scolaire, ASAN | Action limitée due à la faiblesse des fonds | Sensibiliser les privés à l'intérêt d'investir dans la gestion des ressources naturelles | Société Civile - Etat |
| Secteur Privé | Industries et Entreprises | Absence de loi contraignant les industries de contribuer dans la restauration des RN à hauteur de leur contribution dans la dégradation de cette dernière. | Sensibiliser les privés à l'intérêt d'investir dans la gestion des ressources naturelles. Veiller à une application strict du Code de l'environnement | Etat |
| Populations | Investissements humains | Non prise en compte de la valeur réelle des RN et de sa forte contribution à l'amélioration des revenus | Sensibiliser les populations, développer l'agro-foresterie. | Etat – Collectivités Locales – Partenaires au développement |
| Autres | | | | |

CHAPITRE 9 : IDENTIFICATION DES CADRES STRATÉGIQUES PERTINENTS.

9.1 Les stratégies et plans nationaux existants dans les autres domaines socio-économiques

Le PODES fixe les orientations et les objectifs stratégiques nationaux sur lesquels, le Gouvernement s'appuie pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans et de politiques de développement durable.

Le tableau suivant donne un aperçu des principaux plans et stratégies sectorielles initiés au niveau national dans le domaine socio-économique par le Gouvernement et les acteurs nationaux et qui ont un lien direct ou indirect avec la lutte contre la désertification.

| OBJECTIFS MAJEURS | | OBSERVATIONS |
|---|---|--|
| PLANS ET STRATÉGIES NATIONAUX 1- Plan d'Orientation Stratégique pour le Développement Economique et Sociale (PODES) | - Réaliser une croissance forte et durable dans un contexte de réduction de la pauvreté et de bonne Gouvernance pour la période 2002 – 2007. | La mise en œuvre du PODES se fera à travers l'opérationnalisation de plusieurs Orientations Stratégiques (OS) dont notamment pour le sous secteur de l'environnement l'OS N°7 : « poursuivre la gestion rationnelle des ressources naturelles et de l'environnement pour un développement durable ». |
| 2- Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP) | Réduire la pauvreté de façon durable | |
| 3 – Programme National de lutte contre la Pauvreté (1997-2002) | <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les conditions de vie des populations les plus démunies en affectant au minimum 80% des ressources mobilisées à au moins 30% de la population pauvre - Accroître les revenus des populations par une politique volontariste de promotion de la micro-entreprise et d'activités génératrices de revenus, - Assurer une meilleure couverture des besoins essentiels des populations, - Assurer un meilleur suivi des conditions de vie des ménages et un renforcement des capacités des acteurs à la base, | Le programme s'appuie sur une démarche participative articulée autour d'activités transversales et est conçu dans une dynamique de collaboration et de concertation de tous les acteurs nationaux, il met l'accent sur le renforcement des capacités des acteurs à la base. L'objectif de réduction de la pauvreté fixé, va résulter de la combinaison des 2 séries de DRSP et les stratégies spécifiques |

| | | |
|--|--|--|
| <p>4 – Stratégie opérationnelle et plan cadre du développement durable.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - la croissance agricole soutenue, - la sécurité alimentaire à travers une bonne gestion des ressources naturelles et une sécurisation foncière, - l'amélioration des revenus des ruraux, - la promotion de l'investissement public et privé, - restaurer la fertilité des sols, - renforcer les infrastructures physiques et institutionnel ; - renforcer la capacité et la professionnalisation des producteurs ; - doter le monde rural en équipements | <p>La stratégie opérationnelle sera mise en œuvre à travers (i) le renforcement et l'amélioration de la qualité et la durabilité des infrastructures rurales; (ii) l'amélioration des conditions du développement du secteur privé ; (iii) renforcement des capacités des acteurs en zone rurale ; (iv) gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement.</p> |
| <p>5- Plan d'Action Forestier du Sénégal (PAFS)</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Conservation du potentiel forestier et des équilibres socio-écologiques ; - Satisfaction des besoins des populations en produits ligneux et non ligneux. | <p>Les stratégies de mise en œuvre du PAFS se basent sur (i) l'implication et la responsabilisation des populations dans la reconstitution et l'exploitation des formations forestières à travers l'approche participative, (ii) l'intégration de la foresterie dans le développement rural ; (iii) la régionalisation et la décentralisation des activités forestières.</p> |
| <p>6- Politique Nationale de Santé adopté depuis 1989</p> | <ul style="list-style-type: none"> - l'amélioration de la couverture sanitaire particulièrement en zone rurale et périurbaine, - le développement d'actions préventives et éducatives, - la maîtrise de la variable démographique, - la rationalisation et le développement des ressources matérielles et financières. | <p>La PNS connaît aujourd'hui de nouvelles orientations dans le cadre du Plan National de Développement Sanitaire et Social élaboré pour une durée de 10 ans et qui dégage des priorités.</p> |
| <p>7- Déclaration de la Politique de Population (DPP) en cours de révision</p> | <ul style="list-style-type: none"> - la réduction de la morbidité et de la mortalité (femmes, enfants), - la réduction du taux de fécondité, - l'amélioration sans cesse de la connaissance des problèmes de population, | <p>La DPP est mise en œuvre à travers le Programme d'Actions et d'Investissements Prioritaires (PAIP) qui intègre des domaines d'Action importants comme la santé reproductive, la planification familiale, le plaidoyer</p> |

| | | |
|--|--|---|
| <p>8 – Deuxième Plan d'Action National de la Femme (1997-2001)</p> | <ul style="list-style-type: none"> - la promotion économique des femmes - l'accroissement du taux de scolarisation des filles et le relèvement du niveau d'éducation des femmes - l'amélioration de l'état de santé des femmes et des filles - la valorisation du rôle et de la place de la femme dans la société et le renforcement de sa participation dans la gestion économique et politique - le renforcement des mécanismes de promotion et de financement des femmes | <p>Le PANAF est la traduction nationale du Programme d'Action Mondial pour la Promotion de la Femme, élaborée à Beijing en 1995. C'est un cadre stratégique global et consensuel pour orienter de manière coordonnée et efficace la planification et la mise en œuvre des actions de promotion des femmes pour une plus grande égalité entre les hommes et les femmes dans la perspective d'un développement durable.</p> |
| <p>9 – Politique Nationale en matière d'Education et de Formation (loi d'orientation 91-92 du 16 février 1991)</p> | <ul style="list-style-type: none"> - l'atteinte d'un taux brut de scolarisation de 70 % à l'an 2000 et de 76 % en 2005, - la réduction de l'analphabétisme en raison de 5 % par an d'ici l'an 2004 | <p>La Politique Nationale est mise en œuvre à travers le Programme décennal qui s'appuie sur des projets et programmes mettant l'accent sur l'éducation formelle, l'éducation informelle, la scolarisation des jeunes, l'alphabétisation en langues nationales et l'IEC en environnement.</p> |
| <p>10- Stratégies Nationale sur la Consommation Durable</p> | <ul style="list-style-type: none"> - le développement de la consommation locale des produits sénégalais - l'amélioration du pouvoir d'achat des ménages - la réduction de la dépendance extérieure en matière de produits alimentaires et de consommation courante | <p>Cette stratégie sera surtout prise en charge dans le cadre d'une stratégie plus globale en instance de validation et axée sur la sécurité alimentaire. Elle sera renforcée par un nouveau programme national sur le consommateur sénégalais en préparation coordonnée par le Ministère de la Femme, de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale</p> |

| | | |
|---|--|---|
| <p>11- Programme National de Développement de l'Elevage (PNDE)</p> <p>12- Plan d'Action forestier du Sénégal (PAFS) adopté en 1992.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - la modernisation du secteur, - la couverture sanitaire satisfaisante du bétail, - la disponibilité satisfaisante de l'alimentation, - l'accroissement du cheptel - la conservation du potentiel forestier et des équilibres socio-écologiques - la satisfaction des besoins des populations en produits forestiers | <p>Le PNDE est récent et est élaboré par le Ministère de l'Elevage (créé seulement en 1998) et les acteurs à la base, il est la traduction opérationnelle de la stratégie du développement rurale.</p> <p>actualisant le Plan Directeur de Développement forestier de 1981, il a 4 objectifs majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la lutte contre la désertification et le maintien de l'équilibre des écosystèmes; - le développement des productions forestières pour la satisfaction des besoins; - la réduction de la part du charbon dans la consommation énergétique des ménages; - la contribution à la réduction du déficit de la balance commerciale et celle des paiements par une diminution des importations de bois d'œuvre; |
| <p>13 - Stratégie Nationale dans le domaine hydraulique</p> | <ul style="list-style-type: none"> - le développement de l'hydraulique rurale et pastorale - le développement d'une politique d'aménagements de grands ouvrages hydro-agricoles - la revitalisation des vallées fossiles - l'amélioration de l'alimentation en eau de la région de Dakar | <p>Cette stratégie doit permettre de développer des activités de production agricole, pastorale et la recharge des nappes (effet induit sur la reconstitution des forêts et l'attraction de la faune</p> |
| <p>14 Stratégie nationale de sécurité alimentaire.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir une agriculture productive, diversifiée, durable et régionale intégrée ; - Développer la fluidification et l'intégration sous régionale des marchés nationaux ; - Améliorer de manière durable les conditions d'accès des groupes et zones vulnérables à l'alimentation et aux services sociaux de base ; - Renforcer les capacités des acteurs et promouvoir une bonne gouvernance de la sécurité alimentaire ; - Améliorer les dispositifs de prévention et de gestion des crises conjoncturelles, en cohérence avec la construction de la sécurité alimentaire structurelle. | <p>La sécurité alimentaire étant transversale, toutes les mesures devront être prises en charge dans les différentes politiques sectorielles sous la supervision du Comité National de Sécurité Alimentaire.</p> |

| | | |
|---|--|---|
| <p>15 – Convention Cadre sur les Changements Climatiques</p> | <ul style="list-style-type: none"> - établir, réactualiser périodiquement et publier les résultats des inventaires des GES ; - maîtriser les puits et les réservoirs des GES en encourageant la gestion rationnelle des ressources naturelles ; - encourager la recherche scientifique, technologique et socio-économique en matière de changements climatiques ; - éduquer les populations et sensibiliser les décideurs, les ONG etc. sur les problématiques liées aux changements climatiques ; - préparer des stratégies d'adaptation aux changements climatiques et mettre au point des plans appropriés et intégrés de protection de zones vulnérables. | <p>La mise en œuvre de cette convention devra permettre au Sénégal de contribuer à la réduction et à la stabilisation des GES à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique du système climatique.</p> |
| <p>16 – Stratégie Nationale et Plan d'Action pour la Conservation de la Biodiversité.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Conserver la biodiversité dans les sites à haute densité ; - Intégrer la biodiversité dans les programmes et activités de production ; - Partager équitablement les rôles, les responsabilités et les bénéfices dans la gestion de la biodiversité ; - Sensibiliser et informer tous les acteurs sur l'importance de la biodiversité et la nécessité de sa conservation. | <p>La mise en œuvre de cette stratégie doit contribuer au rétablissement des équilibres indispensables pour assurer un développement durable.</p> |

9.2 Les Cadres de Coopérations bilatérales et multilatérales.

Travail à faire : voir DP,DCEF et MM